

# Analyse de 54 référentiels au regard de la biodiversité

Version résumée

La biodiversité dans les marques, labels et  
certifications de l'industrie agroalimentaire

01

## PRESENTATION DU PROJET FOOD & BIODIVERSITY

- » 1.1 Objectifs
- » 1.2 Actions et moyens employés

02

## LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, UN DÉFI POUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

03

## OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

04

## MODALITÉS D'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES RÉFÉRENTIELS

- » 4.1 Politiques générales des référentiels
- » 4.2 Evaluation des critères par thématique
- » 4.3 Analyse des principaux résultats
  - 4.3.1 Destruction, dégradation des écosystèmes
  - 4.3.2 Surexploitation des ressources naturelles
  - 4.3.3 Protection des espèces et espèces invasives
- » 4.4 Perte de diversité génétique
- » 4.5 Management environnemental

05

## CONCLUSION

06

## ANNEXE 1 : LISTE DES RÉFÉRENTIELS ANALYSÉS

## Introduction

Le projet européen Food and biodiversity a pour ambition de préserver et promouvoir la biodiversité liée aux productions agricoles, en intégrant des critères de biodiversité efficaces dans les référentiels des marques, labels et certifications du secteur agroalimentaire, en France et en Europe.

Dans un contexte où la perte de biodiversité est l'un des principaux défis de notre époque, l'industrie agroalimentaire, via ses filières d'approvisionnement, représente une immense opportunité pour endiguer cette perte et maintenir les services écosystémiques qui en dépendent.

Dans le secteur agroalimentaire, la production agricole est souvent identifiée comme l'étape pesant le plus lourdement sur la biodiversité. Pour cette étude, les étapes depuis la sortie de la ferme jusqu'au consommateur sont exclues du périmètre.

Une équipe regroupant 5 organisations européennes: Global Nature Fund, Lake Constance Foundation, Agentur AUF! (Allemagne), Fundación Global Nature (Espagne), Solagro, agoodforgood (France) et Instituto Superior Técnico (Portugal), a conduit l'analyse de 54 référentiels nationaux, européens et internationaux du secteur agroalimentaire.

En s'appuyant sur la rédaction d'un rapport<sup>1</sup> plus complet en anglais, ce résumé donne une vision globale de la manière dont est traitée la préservation de la biodiversité dans les référentiels de productions agricoles.

Ce rapport s'intéresse à l'efficacité des exigences mentionnées dans les cahiers des charges en matière de biodiversité, et formule des premières propositions.

Cette étude est un travail préliminaire qui donnera lieu à la publication de recommandations concrètes en décembre 2017.

A qui s'adresse le rapport ?

- Aux personnes en charge de l'élaboration ou de la révision des référentiels de production agricole;
- Aux ONG impliquées sur la biodiversité;
- Aux agences de conseil aux entreprises agroalimentaires;
- Aux institutionnels.

## Présentation du projet Food & biodiversity

### 1.1 Objectifs

Soutenu par la Commission Européenne, le projet Food & biodiversity a pour principal objectif d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les marques, labels et certifications de productions agricoles :

- en incitant les gestionnaires de signes de qualité, les industriels et les distributeurs à introduire des exigences relatives à la biodiversité dans leurs cahiers des charges d'approvisionnement,
- en accompagnant les organismes certificateurs dans cette démarche d'évaluation des critères de biodiversité.

Le projet poursuit également d'autres objectifs :

- Proposer une méthode d'évaluation de la biodiversité simple et opérationnelle ayant une réalité de terrain, à l'échelle des exploitations agricoles et facilitant le suivi au cours du temps;
- Décliner la méthode sur une cinquantaine de fermes « pilote » en Europe;
- Mettre en œuvre des formations à destination des responsables produits dans les entreprises ainsi que des organismes certificateurs ;
- Communiquer les résultats au secteur de l'agroalimentaire.

### 1.2 Actions et moyens employés

Une cinquantaine de cahiers des charges de productions agricoles de pays européens sont évalués au regard de critères relatifs à la biodiversité. L'étude sera mise en débat auprès des différents acteurs de l'agroalimentaire et des recommandations concernant l'amélioration de ces critères seront formulées. Les organismes dont les référentiels sont intégrés à l'étude bénéficieront d'un retour personnalisé vis à vis de leurs critères.

Un nouvel outil d'évaluation de la performance des exploitations agricoles en matière de biodiversité sera créé. Ce diagnostic-action sera testé dans le cadre d'un projet pilote impliquant 50 exploitations céréalières (Allemagne et France), maraîchères (Espagne), de production d'olive (Espagne) et d'élevage à l'herbe (Portugal – viande et France – lait). En lien avec la coopérative laitière Jeune Montagne et le groupe coopératif Qualisol, Solagro, partenaire français, accompagnera 10 exploitations agricoles dans la mise en œuvre d'actions favorable à la biodiversité. La version opérationnelle de l'outil sera mise à disposition des certificateurs et responsables produits. Un programme de formation, coordonné par agoodforgood, visant à renforcer leurs connaissances et leurs expertises en matière de biodiversité sera proposé.

Enfin, un système de bases de données permettant de suivre les performances des exploitations agricoles dans le temps sera élaboré. Grâce à cette base de données, les entreprises et les organismes certificateurs pourront quantifier l'impact des critères choisis sur la biodiversité à moyen et long terme.

Les résultats du projet seront diffusés aux gestionnaires de signes de reconnaissance, aux entreprises disposant de leurs propres cahiers des charges, aux associations environnementales et aux autorités publiques aux niveaux national et européen. La participation à des salons, conférences et autres événements sera l'occasion de

1. Le rapport complet : Biodiversity in standards and labels for the food sector (Avril 2017) est accessible sur <http://www.business-biodiversity.eu/en/baseline-report>

faire davantage connaître l'outil et de sensibiliser sur la nécessité de prendre en considération la biodiversité.

La campagne « Un secteur agroalimentaire performant pour la biodiversité » aura pour objectif la mise en œuvre de critères communs à un ensemble d'acteurs du secteur agroalimentaire.

Le projet est soutenu par une « Core Initiative » du programme UNEP / FAO sur la durabilité des systèmes alimentaires.

### La préservation de la biodiversité, un défi pour le secteur agroalimentaire

Selon le rapport de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese) publié par le Commissariat général au développement durable (CGDD) en décembre 2016, sont considérées comme les cinq grandes causes d'érosion de la biodiversité :

- La destruction et la fragmentation des habitats naturels;

- La pollution des milieux;

- La surexploitation de certaines ressources biologiques;

- L'introduction et la dissémination d'espèces exotiques envahissantes dans les milieux naturels;

- Le changement climatique.

L'agriculture et la biodiversité nourrissent des relations complexes. D'une part, les rôles de la biodiversité dont bénéficie l'agriculture sont multiples : productivité, adaptation (résilience des écosystèmes) et entretien des écosystèmes. D'autre part, l'agriculture fournit un ensemble de services écosystémiques parfois mis en danger par l'intensification de celle-ci et le recours aux intrants.

Dans ce contexte, les entreprises agroalimentaires ont un rôle à jouer dans la protection de cet équilibre complexe. Face à ces enjeux, les investissements français pour la biodiversité sont loin d'être à la hauteur. Ils représentent moins de 0,9 % des investissements des établissements agroalimentaires pour protéger l'environnement.



## Objectifs et méthodologie

Pour cette étude, les objectifs sont de :

- » Réaliser un état des lieux des modalités de prise en compte de la biodiversité dans les référentiels de productions agricoles;
- » D'identifier les critères efficaces pour la protection de la biodiversité;
- » D'élaborer des recommandations concrètes à destination des gestionnaires de signe et des entreprises agroalimentaires.

L'objectif n'était en aucun cas de comparer les différents référentiels entre eux.

En Europe, plus de 400 marques, labels et certifications existent dans le secteur de l'agroalimentaire et un nombre incalculables de cahiers des charges privés pour les filières d'approvisionnement des industriels et des distributeurs.

L'équipe de Life BioStandards a analysé 54 référentiels issus de 47 marques et labels de type variés :

- Signes de qualité sous tutelle des pouvoirs publics (A.O.P, Agriculture Biologique, certification environnementale);
- Marques collectives, certifications ou normes (Bio Cohérence, Fair Trade, Naturland, Valeurs Parc Naturel Régional, IP-Suisse, Agriconfiance, Global G.A.P.);
- Marques ou cahier des charges individuels d'industriels ou de distributeurs (charte LU'Harmony, Nestlé RSC, FANTA, Unilever SAC).

La liste exhaustive des référentiels analysés est mentionnée en annexe 1.

Les référentiels analysés par Solagro sont au nombre de 10 : AOP Saint-Nectaire, AOP Comté, Bio Cohérence, IP-Suisse lait des prés, Valeurs Parc Naturel Régional (PNR des Volcans d'Auvergne produits laitiers), Global G.A.P. produits laitiers, charte LU'Harmony, Agriconfiance dans le cadre de la démarche d'équivalence avec la certification environnementale de niveau 2, la certification environnementale niveau 3 (haute valeur environnementale), Bee Friendly.

Tous les critères ayant un lien direct ou indirect avec la biodiversité ont été analysés au travers d'une grille d'analyse thématique (destruction, dégradation des écosystèmes ; surexploitation des ressources naturelles ; perte de diversité génétique ; changement climatique ; protection des espèces et espèces invasives ; management environnemental) et évalués selon leur efficacité, leur vérifiabilité, leur niveau d'engagement (obligatoire, optionnel) et leur transparence.

### Définition des thématiques d'analyse

» Dégradation des écosystèmes : changement d'affectation des sols, protection des habitats semi-naturels, aires protégées, protection des milieux humides, corridors écologiques, préservation des

prairies permanentes, part minimum d'infrastructures agroécologiques.

» Surexploitation des ressources naturelles : utilisation d'engrais azoté et phosphaté, gestion des déjections animales, chargement, gestion du pâturage, contrôle de l'érosion, fertilité des sols, gestion des pollutions ponctuelles, gestion de l'irrigation, protection des cultures.

» Protection des espèces : préservation des espèces sauvages (faune, flore), gestion des habitats semi-naturels, mesures de protection d'espèces et gestion des espèces invasives.

» Perte de diversité génétique : diversité des espèces, variétés, promotion des races locales ou des espèces menacées, OGM.

» Changement climatique. Concernant le changement climatique, seul le critère « valorisation des terres pour la production de biomasse énergétique » a été pris en compte.

» Gestion environnementale : suivi des performances, système de management environnemental, plan d'actions biodiversité, formations des agriculteurs et des employés, approche locale ou régionale collective, coopération avec des experts extérieurs.

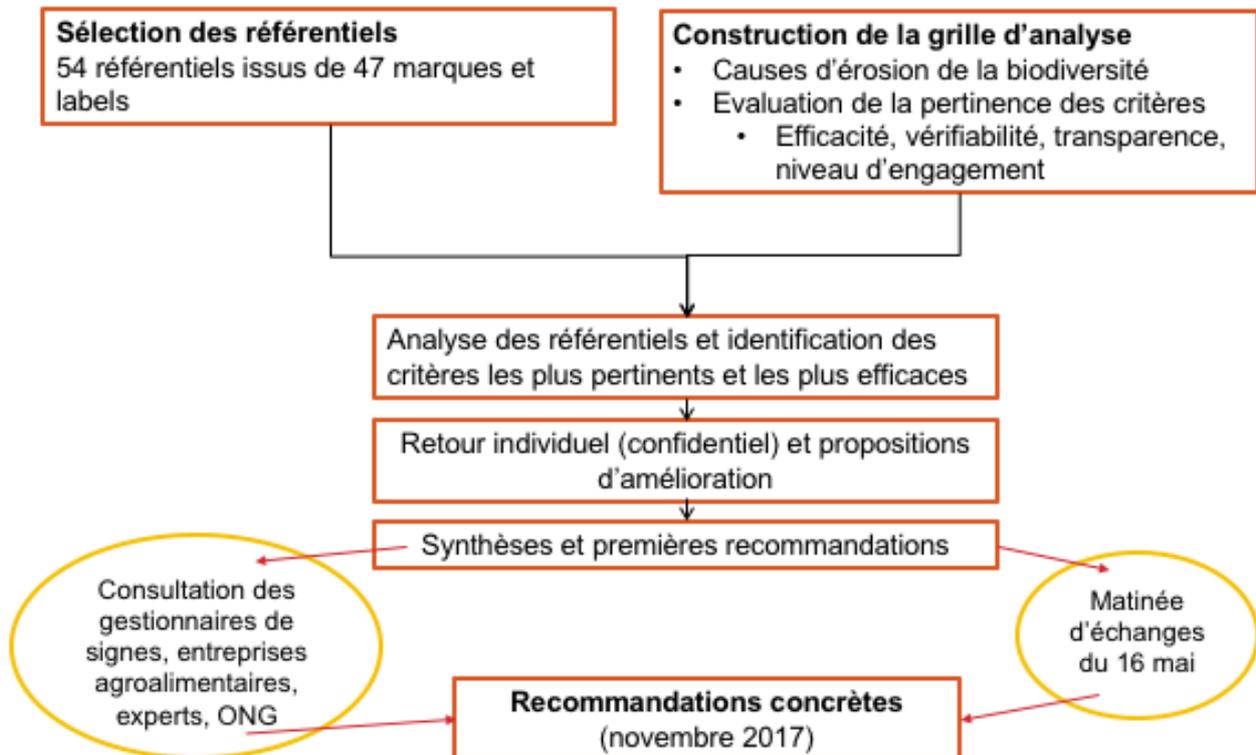
Exemple concret de l'évaluation des critères au regard de l'efficacité, de la vérifiabilité, du niveau d'engagement (obligatoire, optionnel) et de la transparence :

- Efficacité
  - o Faible : Cartographie des infrastructures agroécologiques (IAE)
  - o Elevée : 8 % minimum d'IAE dans la SAU (surfaces réelles)
- Transparence
  - o Faible : Absence de définition des IAE
  - o Elevée : Définition claire accompagnée d'une méthode de calcul
- Vérifiabilité
  - o Elevée : Présence d'une cartographie des IAE
- Niveau d'engagement (obligatoire / optionnel)
  - o Formulée sous forme de recommandation : Préserver les infrastructures agroécologiques
  - o Caractère obligatoire : Intégration des 8 % minimum d'IAE dans la SAU dans le plan de contrôle

Un retour individuel a été conduit auprès de l'ensemble des référentiels ayant fait l'objet d'une analyse et des propositions d'amélioration ont été discutées.

Les résultats issus de cette étude ont été présentés lors de la journée du 16 mai 2017 au Ministère de l'agriculture. Une consultation impliquant des ONG, des experts, des entreprises de l'agroalimentaire va être organisée dans le cadre de l'élaboration de recommandations concrètes (novembre 2017).

Figure 1 Illustration du déroulé de la méthode



## Modalités d'intégration de la biodiversité dans les référentiels

### 4.1 Politiques générales des référentiels

Les politiques des référentiels ont été analysées au regard de plusieurs critères :

- La définition de la biodiversité et des termes relatifs;
- La démarche Eviter / Réduire / Compenser;
- La référence à des conventions internationales;
- La mise en avant d'écosystèmes spécifiques;
- Les mesures d'atténuation.

#### 4.1.1 Périmètre des référentiels

Le périmètre des référentiels est souvent limité à une production agricole ou dans le meilleur des cas à l'exploitation agricole. Les impacts des systèmes et productions agricoles sur les écosystèmes vont au delà de ces périmètres (lessivages des intrants, érosion, fragmentation du paysage par exemple).

La majorité des référentiels n'intègrent pas de critères relatifs à l'évitement de ces impacts en dehors du périmètre mentionné et peu de collaborations avec les exploitations de la région sont demandées.

Tableau 1: Part des référentiels concernés par des critères de politiques générales

	Définir la biodiversité	réduire / compenser	conventions internationales	écosystème spécifique
Référentiels concernés	51 %	11 %	21 %	26 %

Seule la moitié des référentiels définissent clairement la biodiversité et les termes qui y sont reliés (infrastructures agroécologiques, zones protégées par exemple) (Tableau 1). La définition de ces termes peut être considérée comme une exigence de base qui permet de s'affranchir des interprétations individuelles. Très peu de référentiels fournissent un glossaire complet.

Moins d'un quart des référentiels font référence à la démarche Eviter, Réduire, Compenser, aux conventions internationales (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)) ou mentionnent la protection d'un écosystème spécifique.

Exemple illustrant la séquence Eviter – Réduire – Compenser :

Eviter = interdiction de convertir des surfaces d'infrastructures agroécologiques en terres arables.

Réduire = accroissement du potentiel biodiversité via la mise en œuvre d'un plan d'action et d'un système de suivi des performances.

Compenser = financement de corridors écologiques en adéquation avec une empreinte biodiversité.

De nombreux référentiels autorisent une certification partielle de l'exploitation, ce qui ne fait aucun sens en matière de biodiversité. Un minimum de critères relatifs à la biodiversité devront être requis sur la totalité de l'exploitation.

#### 4.1.2 Suivi de la performance des exploitations agricoles

La majorité des référentiels ne requiert pas d'état initial. Pour la mise en place de plans d'actions en faveur de la biodiversité, de plans de conservation ou de gestion, la conduite d'un état initial apparaît comme indispensable pour évaluer l'impact des mesures exigées dans les référentiels. L'évaluation de la biodiversité au sein des exploitations agricoles étant un élément complexe à appréhender, le suivi devra être conduit à moyen et long terme en se basant sur des indicateurs à l'échelle de l'exploitation agricole ou d'un territoire.

Ce suivi des performances est un vrai challenge pour les référentiels. L'appui d'associations naturalistes ou de structures de conseil extérieures peut s'avérer nécessaire.

#### 4.1.3 Démarche d'amélioration continue

Les exploitations agricoles ont deux manières d'améliorer leur performance vis à vis de la biodiversité, en limitant les impacts négatifs par de « bonnes pratiques agricoles » ou en favorisant la biodiversité (diversité des espèces, gestion des habitats etc.).

Le principe de l'amélioration continue peut prendre différentes formes dans les référentiels :

- les systèmes de management environnemental fournissent un cadre mais la méthode n'est pas explicitement citée (Agriconfiance NF U V01 007),
- via différents niveaux (avec ou sans calcul de points) intégrant des critères / exigences de plus en plus ambitieuses (IP Suisse),
- l'amélioration de la performance dans le temps par le suivi d'indicateurs tels que une pression phytosanitaire ou un solde azoté.

La démarche d'amélioration continue est toujours intégrée dans les démarches de normalisation. Dans les autres référentiels, elle n'est que rarement mentionnée. Certains référentiels exigent la tenue de plans de gestion pour la fertilisation, l'utilisation de produits phytosanitaires ou l'eau d'irrigation. C'est une première étape indispensable dans la démarche d'amélioration continue.

#### 4.1.4 Accompagnement des agriculteurs

Depuis plusieurs années, les gestionnaires de signes et les industriels ont mis en place des référentiels incluant un ensemble de mesures à respecter pour l'agriculteur. Ces nouvelles exigences doivent être accompagnées d'un point de vue sociotechnique. Cette démarche se distingue clairement de l'audit externe qui ne peut souvent pas être considéré comme une démarche d'accompagnement. L'accompagnement peut prendre des formes variées : formations, rencontres de groupe, conseil individuel, permettant ainsi de mieux comprendre les exigences ainsi que les bénéfices agronomiques et environnementaux qui en dépendent.

## 4.2 Evaluation des critères par thématique

Parmi les 1293 critères observés dans les référentiels, 57 % des critères sont liés à la thématique surexploitation des ressources naturelles. Les thématiques protection des espèces et perte de diversité génétique sont très peu représentées (Figure 2).

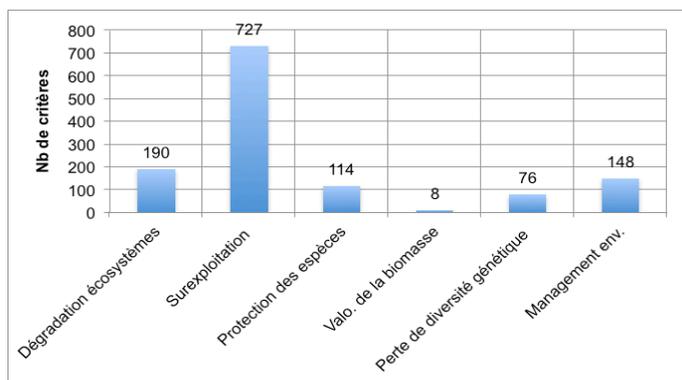


Figure 2: Répartition des critères par thématique

L'efficacité et la vérifiabilité, avec près de 40 % de critères qualifiés comme satisfaisants, présentent de fortes marges de progression.

La vérifiabilité, pour plus de 20 % des critères est soumise à une expertise spécifique (critères relatifs à la protection des espèces et à la dégradation des écosystèmes).

2/3 des critères ont un caractère obligatoire. Cela paraît cohérent puisque la garantie d'une démarche de qualité repose sur un certain nombre d'engagements obligatoires. Le caractère optionnel ou de recommandation apporte une certaine flexibilité à l'agriculteur mais peut être une façon d'introduire des nouveautés (Figure 3).

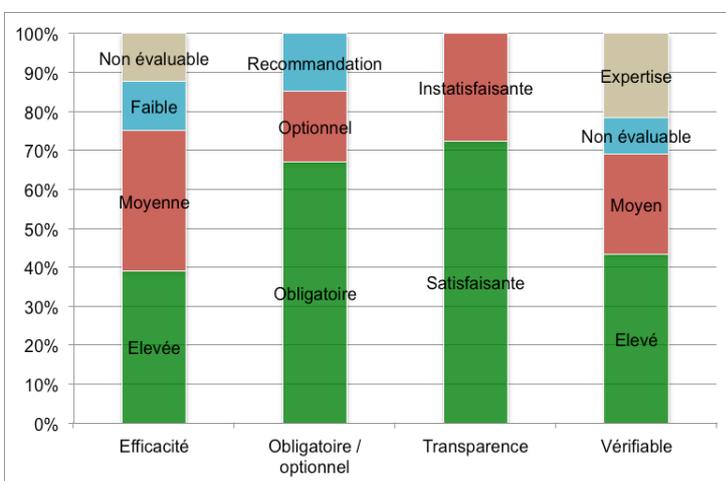


Figure 3: Répartition des critères par thématique

## 4.3 Analyse des principaux résultats

L'analyse des référentiels a été conduite selon la grille thématique précédemment citée. Les paragraphes suivants mettent en avant les principaux résultats obtenus ainsi que des exemples types de critères rencontrés dans les référentiels. Le Baseline report rédigé en anglais donne des précisions quant aux tendances par type de référentiel (référentiels internationaux ; référentiels régionaux, nationaux, européens ; référentiels des entreprises agroalimentaires) et des exemples exhaustifs de critères par référentiel.

### 4.3.1 Destruction, dégradation des écosystèmes

Ce que l'on retient

La protection des habitats semi-naturels, la préservation des cours d'eau et des prairies permanentes sont parmi les critères les plus communément mentionnés pour la thématique destruction / dégradation des écosystèmes.

Les définitions des termes relatifs aux habitats naturels et aux infrastructures agroécologiques sont souvent inexistantes ou incomplètes et ne font pas référence aux types, méthodes de calcul, pondération, qualité minimum requise.

Les surfaces d'intérêt écologiques (SIE) intégrées dans le cadre des paiements verts de la politique agricole commune (PAC) font l'ob-

jet d'exigences particulières (5 % de SIE sur les surfaces en terres arables). Les référentiels devront donc aller au delà des exigences réglementaires sur la question des SIE. Cette mesure ne concernant que l'Union Européenne (UE), il est de la responsabilité des entreprises agroalimentaire de demander ce même niveau d'exigence pour les produits importés hors UE.

Aucun critère efficace n'a été rencontré concernant la création ou le maintien de corridor écologique.

La qualité des habitats est souvent peu mentionnée dans les référentiels et traduit un manque de référence sur ce sujet notamment en matière de protocole simplifiée.

#### Quelques exemples types

- Infrastructures agroécologiques (IAE) : part minimum en IAE (%), surfaces réelles ou pondérées, qualité et diversité des IAE;
- Accès restreint des animaux aux cours d'eau, mares... ;
- Préservation des bandes tampons (pas d'intrants chimiques ou organiques, limitation des travaux), exigence de largeur de bandes tampons supérieure à la réglementation;
- Part minimum de prairies permanentes dans la SAU (%);
- Plan de conservation et d'amélioration de la nature et des paysages, plan de gestion du pâturage;
- Restriction d'utilisation des terres dans les zones protégées.

#### 4.3.2 Surexploitation des ressources naturelles

##### Ce que l'on retient

La grande majorité des critères relatifs à la surexploitation des ressources naturelles sont liés à l'utilisation des intrants (engrais (azote, phosphore), produits phytosanitaires et substances nocives). Les marges de progression pour améliorer l'efficacité des critères liés à la surexploitation des ressources naturelles sont importantes.

Les référentiels internationaux mentionnent souvent des obligations de moyen (plan de gestion) alors que les signes de qualité ou marques collectives sont sur des indicateurs plus quantitatifs (de pression, d'autonomie alimentaire etc.).

Les indicateurs de résultats tel que le bilan azoté global ou la pression phytosanitaire sont très rarement intégrés dans des référentiels. Ils constituent pourtant une solution efficace pour évaluer l'impact à moyen et long terme des mesures mises en place et l'inscription dans une démarche de progrès.

La rotation des cultures n'est plus un levier agronomique à démontrer pour réduire l'utilisation d'intrants. De façon surprenante, elle n'apparaît que très rarement dans les référentiels. Souvent limité à la diversité des cultures ou à l'interdiction de monoculture pour les cultures annuelles, la rotation des cultures devrait faire l'objet d'une attention plus marquée.

#### Quelques exemples types

- Obligation de moyens : enregistrement des pratiques et plan de gestion
  - o Enregistrement de la fertilisation minérale et organique

- o Plan de gestion de l'irrigation
- o Planification de la rotation des cultures
- o Application des principes de la protection intégrée (seuils d'intervention)
- Nombre de cultures dans la rotation, part minimum des terres arables en légumineuses
- Calcul du solde excédentaire d'azote (kg N/ha), pression d'azote (kg N / ha)
- Indice de fréquence de traitement, liste restreinte de produits phytosanitaires autorisés (réduction progressive de la liste)
- Elevage :
  - o Chargement maximum à l'hectare
  - o Chargement instantané au pâturage
  - o Part minimum de l'alimentation du cheptel provenant de l'exploitation
  - o Part minimum d'herbe pâturée dans la ration de grossier
  - o Interdiction de l'utilisation du soja dans la ration
  - o Nombre de jours de pâturage
  - o Consommation maximale de concentrés (kg / L lait ou kg viande)
- Fauche tardive
- Analyse de sol, taux minimum de matière organique des sols

#### 4.3.3 Protection des espèces et espèces invasives

##### Ce que l'on retient

Les critères rencontrés dans les référentiels sont relatifs à la gestion des infrastructures agroécologiques (à 70 %).

Les enjeux liés aux espèces invasives sont peu considérés dans les référentiels. Il est très rare qu'une liste des espèces invasives problématiques ait été établie.

Lorsqu'un référentiel intègre la tenue d'un plan de conservation de la biodiversité, les critères relatifs ne sont pas explicités.

La nécessité d'une expertise naturaliste est souvent un frein à l'intégration de tels critères.

#### Quelques exemples types

- Plantation d'arbres ou de haies, plan de gestion pastoral
- Identification des espèces menacées et mesures de protection (interdiction de chasser etc.)
- Diversité des espèces composant une haie (5 espèces minimum indigènes ou spontanées)
- Identification et protection des lieux de nidification (récolte 5 - 10 m), création de sites de nidification (2/ ha pour les alouettes)
- Interdiction de chasser, pêcher, cueillir des espèces protégées ou menacées
- Préservation des bandes tampons (pas de traitement ou d'application de substances chimiques ou organiques, limitation des travaux).

#### 4.3.4 Perte de diversité génétique

##### Ce que l'on retient

L'interdiction des OGM est mentionnée dans près de la moitié des référentiels étudiés. Il est souvent positionné comme critère de base pour la préservation de la biodiversité.

La promotion d'une diversité minimum d'espèces et de variétés sont des critères souvent rencontrés dans les référentiels des entreprises agroalimentaires mais peu de place est donnée à la diversité des races et à la protection des races menacées.

##### Quelques exemples types

- Interdiction d'usage direct ou indirect d'OGM (semences, cultures, aliments du cheptel) - seuil de tolérance
- Interdiction des variétés à CMS (stérilité mâle cytoplasmique)
- Nombre d'espèces animales élevées, d'espèces végétales cultivées, de clones (vigne), diversité spécifique et variétale, variété, race ou espèce menacée
- Protection des races via des AOP
- Privilégier les espèces non hybrides

#### 4.3.5 Management environnemental

##### Ce que l'on retient

En matière de management environnemental, les critères relatifs à la formation des salariés et des agriculteurs mais également des organismes certificateurs et des entreprises agroalimentaire sont les plus souvent mentionnés.

Lorsqu'un plan d'action biodiversité est exigé dans un référentiel, les critères sont difficilement évaluables et peu vérifiables (absence d'état initial, absence de cartographie des éléments paysagers et des habitats, absence d'objectifs mesurables et d'indicateurs de suivi).

Les critères relatifs au suivi des performances, à l'implication dans des démarches locales et à la coopération avec des experts sont quasiment absents des référentiels.

##### Quelques exemples types

- Formation : à la reconnaissance des maladies, ravageurs, auxiliaires, pollinisateurs, aux conditions d'utilisation des produits phytosanitaires, aux moyens de lutte alternatifs à l'utilisation de produits chimiques
- Implication dans des actions collectives et locales sur la protection des espèces, la réduction des produits phytosanitaires pour plus de cohérence à l'échelle du paysage
- Plan d'actions biodiversité : critères très variables d'un référentiel à l'autre : identification des éléments du paysage, des espèces rares et menacées, des corridors biologiques

## 5. Conclusion

Parmi les 1293 critères observés dans les 54 référentiels étudiés, 57 % des critères sont relatifs à la surexploitation des ressources naturelles et dans une moindre mesure à la dégradation des écosystèmes et au management environnemental. Les critères les plus communément rencontrés sont liés à l'utilisation des intrants (engrais, produits phytosanitaires notamment). L'analyse a montré que d'importantes marges de progression pouvaient être faites sur l'efficacité et la vérifiabilité des critères mentionnés dans les référentiels. Les gestionnaires de signes ainsi que les entreprises agroalimentaires doivent relever le challenge d'intégrer des critères liés à la biodiversité qui soient efficaces, transparents et vérifiables. Ainsi des systèmes de suivi des performances pourront être mis en œuvre et permettront d'attester de la fiabilité des démarches proposées par les acteurs de l'agroalimentaire.

A l'issue de ce travail, des recommandations vont être établies et devraient permettre de nourrir les démarches qualité des gestionnaires de signes et des entreprises agroalimentaires.

La définition précise des termes liés à la biodiversité, l'intégration d'indicateurs quantitatifs de résultats, l'amélioration des méthodologies proposées pour les plans d'actions favorables à la biodiversité feront l'objet de propositions concrètes. La politique générale des référentiels notamment en matière d'accompagnement des agriculteurs, de démarche d'amélioration continue et de suivi des performances sont également des sujets qui seront traités.

Référentiels internationaux	Produits
Global G.A.P.	Aquaculture, produits laitiers, viande, fruits, légumes, COP
LEAF	Toutes productions
EU Organic Farming	Toutes productions
FSC	Produits forestiers
PEFC	Produits forestiers
Fair trade	Toutes productions
UTZ certified	Toutes productions
Rainforest Alliance	Toutes productions
SAI platform	Toutes productions
Naturland	Toutes productions
RSPO	Huile de palme
<b>Référentiels nationaux, européens, régionaux</b>	
Bee Friendly	Produits laitiers
DO Ternera Extremadura	Viande
DOP Mertolenga	Viande
DOP Chameca	Viande
DOP BravoRibatejo	Viande
DOP CarneProcoAlentejana	Viande
DOP CarneAlentejana	Viande
DOP Dehesa de Extramadura	Viande
Sustentabilidade Garantida	Viande
RSPCA	Viande
Designation of origin	Vegetables
Bioland	Productions animales / COP
Agriconfiance	Toutes productions
IP Suisse	Toutes productions
Certification haute valeur environnementale - niveau 3 - option A	Toutes productions
Bio Cohérence	Productions végétales et animales
AOP Saint Nectaire	Produits laitiers
AOP Comté	Produits laitiers
Donau Soja	COP
QS Standard	Fruits, légumes
Valeurs Parc naturel régional - Marque Produits du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour les fromages et les produits laitiers	Produits laitiers
Geprüfte Qualität Hessen	COP
Qualitätszeichen Baden-Württemberg	COP
Qualitätszeichen Rheinland-Pfalz	COP
<b>Référentiels des industriels et de distributeurs</b>	
Nestlé	Légumes
CONESA	Légumes
PASCUAL	Produits laitiers
FANTA	Fruits
Bel	Produits laitiers
Eipec	Viande
Continente	Viande
Programma Origens - Carrefour	Viande
LU*Harmony - Mondelez International	Blé
Unilever	Toutes productions
Kaufland	Toutes productions



[www.food-biodiversity.eu/fr](http://www.food-biodiversity.eu/fr)

Le projet est soutenu par les Ministères :



Une initiative de :

